

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, je demande à mes honorables collègues d'appuyer l'adoption rapide de ce projet de loi. Grâce à ces réformes importantes à la façon de gérer la fonction publique, notre administration pourrait continuer d'être considérée comme l'une des meilleures au monde.

[Traduction]

M. Mills: Monsieur le Président, je félicite ma collègue de son excellente intervention. Elle a soulevé beaucoup de points sur lesquels je suis d'accord. Par contre, à propos du favoritisme politique, dont elle a parlé, je ne partage pas ses préoccupations. Rares sont ceux qui comprennent que le favoritisme politique n'existe presque pas au Canada. C'est un mythe. Tout le monde pense que les postes les plus élevés dans l'administration fédérale et dans les sociétés d'État sont comblés par des nominations politiques. C'est un mythe.

Le vrai favoritisme, dans l'administration publique, est un favoritisme bureaucratique. Entre 1980 et 1984, lorsque je travaillais de l'autre côté de la rue, au Langevin, avec M. Trudeau, les accusations de favoritisme politique étaient constantes. Je n'arrivais pas à concevoir que des accusations puissent être aussi fausses. En fait, les bureaucrates pratiquaient le favoritisme à un point qu'on n'aurait jamais pu imaginer. Dans son exposé, la députée a dit que le projet de loi allait réduire grandement le favoritisme bureaucratique. Pourrait-elle nous expliquer, à la Chambre et à moi, comment ce projet aura cet effet? Si c'est le cas, cet aspect du projet de loi mérite mon appui.

[Français]

Mme Gibeau: J'aimerais remercier mon collègue pour sa question qui, comme d'habitude, est une question très pratique et non empreinte de partisanerie.

L'objectif, l'esprit de la réforme de toute cette loi-là, c'est de remettre la décision et de redonner aux bureaucrates et aux fonctionnaires le panache qu'ils doivent avoir dans la fonction publique. Dans notre gouvernement, dans notre système, on a les meilleurs outils, je dirais presque, d'Amérique du Nord, sinon du monde occidental, pour choisir les gens du meilleur calibre. On a des outils, des tests, des mesures extraordinaires pour sélectionner la meilleure personne. Et certaines propositions dans nos politiques administratives faisaient en sorte que malheureusement ces gens-là, une fois choisis, devaient se soumettre à des processus arbitraires qui retardaient l'utilisation de leurs compétences. Et, à travers l'assouplissement, je dirais la simplification des mesures que nous voulons mettre en place à travers le projet de loi que nous présentons aujourd'hui, on vise à éliminer

les tracasseries bureaucratiques pour permettre aux gens de reprendre possession de leurs compétences, et non plus d'être soumis encore une fois à des lois bureaucratiques qui datent parce que, dans l'histoire, la tradition, en 25 ans, il va de soi que l'on rajoutait des paragraphes, des mesures, des conditions, etc., qui faisaient en sorte qu'il était toujours possible pour quelqu'un de jouer le système. L'esprit de tout cela, c'est de faire en sorte de redonner aux gens, à leur niveau, la responsabilité et l'autorité selon leur niveau hiérarchique. C'est le premier objectif.

Le deuxième objectif, c'est certainement de faire en sorte d'améliorer la transparence au niveau des décisions en termes de négociations collectives, en termes de choix d'individus, en termes de services à la clientèle. Et, encore une fois, tel qu'on le disait tout à l'heure, l'objectif n'est pas de satisfaire aux besoins du gouvernement, l'objectif n'est pas de satisfaire aux besoins du syndicat ou de la fonction publique. L'objectif, c'est de faire en sorte que nos citoyens, nos électeurs, les électeurs des députés ici, n'aient pas à se promener d'un ministère à l'autre et vivre des frustrations indues parce que le système est trop lourd. C'est une des frustrations que moi j'ai vécue ici quand j'ai été élue à la Chambre des communes, de voir comment l'appareil gouvernemental était lourd, difficile à pénétrer, et que c'était compliqué parce qu'il y avait de petites chasses gardées. Dans plusieurs ministères, on retrouve, par exemple, une petite cellule qui s'occupe des femmes, une petite cellule qui s'occupe des autochtones, une petite cellule qui s'occupe des personnes handicapées, alors qu'on pourrait sûrement, en concertation, et je dirais même en complicité avec la fonction publique, — parce que là aussi il y a des têtes brillantes, puis il y a des gens qui savent comment on pourrait améliorer cela — faire en sorte que nos électeurs, nos citoyens, la population canadienne aient des services de la meilleure qualité.

Dans certains pays, c'est un honneur que de faire partie de la fonction publique. Malheureusement, ici au Canada on a souvent tendance, pas à ridiculiser, mais à ne pas donner le statut auquel ont droit nos fonctionnaires, à cause de l'appareil bureaucratique. Et c'est exactement l'esprit du projet de loi C-26, que l'on dépose aujourd'hui. Je remercie le député pour sa question.

[Traduction]

M. Mills: Je remercie la députée de sa réponse. Je pense qu'elle a vraiment mis le doigt sur quelque chose de très important. En effet, le principe est sensé, mais je ne suis pas sûr qu'il existe un moyen de vérifier si le principe de l'équité est respecté.